

**AB AGENCEMENTS**

S.A.S.U. au capital de 2.000 €

Siège social : 4 Allée de la Garenne

42160 SAINT-CYPRIEN

RCS SAINT ETIENNE – 883 843 583

-----

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 28.11.2024**

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, à 10 heures, au siège social.

Monsieur Anthony BOUTTE, agissant en qualité de Président et associé unique de la société « **AB AGENCEMENTS** » a procédé à la tenue de la présente assemblée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Mise en sommeil de notre société ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Puis il dépose devant l'assemblée :

- Le rapport du Président ;

Monsieur le Président donne lecture de son rapport ci-après intégralement retranscrit :

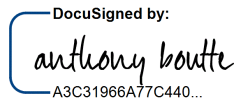
**RAPPORT DU PRESIDENT**

Il est exposé que la société a mis en pause son activité du fait de la conclusion, par son Président, d'un contrat de travail avec un tiers.

Dans ces conditions, il est proposé de mettre en sommeil à la société à compter du 31/12/2024

**LE PRESIDENT**

**Monsieur Anthony BOUTTE**

DocuSigned by:  
  
A3C31966A77C440...

Ceci exposé, l'associé unique adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique prend acte de la régularité de la convocation et de la réunion.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique décide de la mise en sommeil de la société à compter du 31/12/2024.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente délibération pour accomplir les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par le Président et associé unique.

**LE PRESIDENT ET ASSOCIE UNIQUE**

**Monsieur Anthony BOUTTE**

DocuSigned by:  
  
A3C31966A77C440...